

---

**Nombre de membres**

**Séance du lundi 22 décembre 2014**

**en exercice:** 11

L'an deux mille quatorze et le vingt deux décembre l'assemblée régulièrement convoqué le 15 décembre 2014, s'est réuni sous la présidence de Dominique LEGRESY.

**Présents :** 9

**Votants:** 9

**Sont présents:** Gisèle BOUZOU, Bernard CAISSO, Sylvie CHIMINELLO, Marielle COLOMB, Marie-Claire DELMAS, Benjamin FRANCOUAL, Ludovic LECOUSTRE, Dominique LEGRESY, Hervé VALETTE

**Représentés:**

**Excuses:** Sylvain KAUFMANN, Olivier QUERCY

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Sylvie CHIMINELLO

---

**2014-056 Désignation d'un référent "environnement" auprès du SYDED du LOT**

Depuis sa création en 1996, le SYDED du Lot est présenté comme un opérateur départemental au service des collectivités qui s'inscrit dans une véritable démarche environnementale, au travers des cinq compétences proposées à la carte "Déchets», «Bois-énergie", "Eau potable", "Assainissement", et "Eaux naturelles".

Aussi, Monsieur le Maire informe l'assemblée, que le Comité Syndical du SYDED du Lot s'est prononcé, lors de la séance du 3 octobre 2014, en faveur de la création d'un réseau de référents "environnement" dans chaque commune de son territoire afin de renforcer et de faciliter les échanges avec les élus de proximité.

Ces référents seront les relais privilégiés du SYDED vis à vis de la population communale pour l'ensemble de ses activités. Ils devraient permettre notamment, à travers des actions ciblées et adaptées à la situation locale, d'améliorer sensiblement l'impact environnemental de la gestion des déchets de leur commune. Dans un premier temps, leurs principaux axes d'intervention seraient :

-assurer la promotion locale du compostage individuel et collectif ;

-développer le tri hors foyer (dans les salles des fêtes, lors des manifestations publiques locales, dans les locaux municipaux...)

-faire le lien avec les écoles dans le cadre des animations pédagogiques,

-faire le lien avec la démarche d'amélioration de la collecte sélective.

Monsieur le Maire précise qu'il conviendrait de désigner avant la fin de l'année, la personne qui assumera cette mission, de préférence un élu motivé et sensible à ces aspects.

Une première journée de rencontre de ces délégués est envisagée avant la fin du 1er trimestre 2015 afin de leur présenter la démarche et le dispositif d'accompagnement mis en place par les équipes du SYDED (supports d'information et outils de communication).

Monsieur le Maire demande à l'assemblée que les personnes qui le souhaitent, fassent acte de candidature.

Monsieur Bernard CAISSO et Monsieur Hervé VALETTE se déclarent candidats. Il convient donc de procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner :

Monsieur Bernard CAISSO (titulaire) et Monsieur Hervé VALETTE(suppléant) comme référents de la commune.

**2014- 057STATION D'EPURATION**

Un devis de remplacement de la chasse du 1er étage de la station d'épuration a été réalisé.

D'autre part, le Maire et les deux adjoints ont rencontré Maître BELOU qui leur a conseillé de demander une expertise judiciaire.

**2014 058 PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**

Monsieur Ludovic LECOUSTRE, présente le DICRIM et le document opérationnel pour le PCS.

Le 24 Janvier 2015, à la salle des fêtes, seront rassemblés les conseillers municipaux et les référents de quartier .

Lors de cette réunion, l'exercice pratique qui aura lieu le 30 Janvier 2015 sera expliqué aux dix communes de la Vallée du Célé.

### **2014 059 FIN DES TRAVAUX DU BOURG**

Les dernières réserves émises sur les travaux effectués lors de l'aménagement du Bourg ont été reprises. La borne incendie qui était défectueuse a été changée, et sera prochainement mise en sécurité par une barre protectrice.

### **2014 060 CCAS**

Le CCAS a décidé d'organiser le 18 Janvier 2015, une après-midi récréative pour les Aînés. Une prestation musicale sera assurée par la Chanteuse "Sylvie Mélodie".

### **2014 061 PERMANENCE DU 31 DECEMBRE 2014**

La permanence obligatoire relative aux inscriptions sur les listes électorales sera assurée le Mercredi 31 Décembre 2014 de 10 heures à 12 heures.

Madame Eliane PICAT est désormais déléguée de l'Administration et Monsieur Patrick ALLEGUEDE, délégué du Tribunal ; ils sont chargés de la bonne tenue des révisions des listes électorales.

### **2014 062 COMPTES RENDUS DES REUNIONS**

1- Mesdames Gisèle BOUZOU et Marie-Claire DELMAS ont été à l'Assemblée Générale de l'Office de Tourisme d'Assier : l'ordre du jour était la dissolution de cet Office de tourisme pour intégrer le Grand Figeac. Monsieur Maurice CAYROL, Président dudit Office a présenté sa démission.

2- Monsieur Benjamin FRANCOUAL rapporte les propositions tenues lors de la réunion du syndicat d'électrification : les nouveaux compteurs (LINKY) vont être mis en place.

3-Réunion du SMIRTOM : Monsieur LECOUSTRE rapporte que des panneaux d'information sur le tri sélectif vont être distribués dans certaines communes.

Il a été annoncé une diminution de distribution des sacs poubelle, et le Conseil Municipal s'interroge sur la démarche qui pourrait nuire au tri sélectif.

4- SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA RANCE ET DU CELE : Une étude est en cours pour la réalisation d'un plan de prévention des inondations.

Une baisse du taux des nitrates a été constatée

Des loutres ont été observées sur la commune.

### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- un courrier de Mr et Mme CARBONEL/CARNUS ainsi qu'un courrier de la mairie, ont été adressés à Monsieur le Président du Conseil Général du Lot et au Président du Grand Figeac suite à la mise en place de glissière de sécurité face au château de Roquefort. Une copie sera adressée à Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France.

-L'association des "Actions Locales Associatives" organise une assemblée générale extraordinaire le 21 Janvier 2015 à Livernon : Monsieur Hervé VALETTE représentera la commune.

-La commune d'Espédaillac a pris une motion contre le "désert médical". Le Conseil municipal décide de prendre à son tour la même motion.

-Madame Sylvie CHIMINELLO rapporte les propos tenus lors de la dernière réunion de l'AEP et notamment le caractère obligatoire d'affichage du RPQS en mairie. Ce document peut être consulté par tous les habitants.